

MESSAGE AUX INSTITUTIONNELS

Bordeaux, le 23 juillet 2026

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Procédure d'information et de recommandations

Au regard des informations transmises par ATMO concernant la pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10), la préfète a décidé de déclencher **la procédure d'information et de recommandations** du dispositif de gestion des épisodes de pollution.

Cette procédure est active sur l'ensemble du département de la GIRONDE pour le 23 juillet 2026.

Tendance/évolution prévue : Une procédure d'information et de recommandation (PIR) est préconisée pour le département de la Gironde sur la journée du 23/07/2026. La situation continue d'être suivie afin d'évaluer la nécessité ou non de poursuivre cette préconisation pour la journée du 24/07/2026.

La préfète diffuse ainsi des recommandations sanitaires pour les populations vulnérables et sensibles. Ces recommandations sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

La pollution atmosphérique peut être à l'origine de la survenue de symptômes respiratoires (toux, essoufflement, majoration des crises d'asthme, etc.), d'irritations des yeux et de la gorge, mais peut aussi avoir des effets sur le système cardio-vasculaire.

LES RECOMMANDATIONS SANITAIRES :

Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques. et Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).	- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ; - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; - prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement doit être adapté le cas échéant ; - évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ; - privilégiez les activités modérées
---	--

Population générale	- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ; - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; - réduisez, voire reportez, les activités physiques et sportives intenses (obligeant à respirer par la bouche), dont les compétitions.
-----------------------------------	--

Vous trouverez des informations sur la qualité de l'air dans la région sur le site internet de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air ATMO : <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur les sites internet :

- du ministère chargé de la santé :
- <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/qualite-de-l-air-exterieur-10984/article/recommandations-en-cas-d-episode-de-pollution>
- de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :
- <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-de-lair-un-enjeu-pour-notre-sante>

Pour en savoir plus : consultez le site internet : <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

Contact :

Pour en savoir plus sur :

- les niveaux de pollution : ATMO – 09 84 200 100
- la procédure d'information et recommandations : Préfecture de la Gironde : Forum

Pour la préfète,
Le Sous Préfet de Libourne,



Matthieu DOLIGEZ